



Saint-Symphorien-d'Ozon

Le 5 novembre 2019

Monsieur Jean-Louis DELFAU,
Commissaire-enquêteur
69000 LYON

Vos réf : Enquête n° E19000108/69

Nos réf : MtF/269.19

Affaire suivie par Mathilde FOUIN

Pôle Technique

Objet : Commune de COMMUNAY – Projet d'extension de la ZAC du Val de Charvas – Enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, la Mise En Compatibilité du PLU, l'Enquête Parcellaire

Monsieur le commissaire-enquêteur,

L'enquête publique conjointe s'est achevée le 18 octobre dernier et j'ai pris connaissance du PV de synthèse que vous nous avez remis le 24 octobre. Je note que malgré la faible participation du public, l'intérêt général de cette opération a été reconnu.

Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse à vos interrogations.

- 1) L'articulation du projet de Charvas II par rapport aux autres projets de développement économique

L'extension de cette ZAC vient en complémentarité des projets de développement économique à venir, à plusieurs titres :

- complémentarité temporelle avec l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de la zone du Chapotin à CHAPONNAY (court terme) ou de la zone des Trénassets à SIMANDRES (moyen terme), ainsi qu'avec la commercialisation de l'opération immobilière portée par EM2C à COMMUNAY (court terme). Ce décalage dans le temps s'explique, notamment, par les délais inhérents aux procédures administratives et à la maîtrise foncière ;
- complémentarité des vocations entre la zone des Trénassets qui accueillera en priorité les PME, PMI, activités productives et Charvas II qui privilégiera l'implantation d'activités endogènes de la CCPO, artisanales ou des TPE.

Ce positionnement permet de phaser dans le temps la commercialisation du foncier économique et de rendre la stratégie de développement économique de la CCPO plus lisible.

De plus, la CCPO requalifie les espaces publics des zones d'activités gérées en régie. Cet investissement financier s'explique par la volonté de garder en place les entreprises actuelles, en améliorant leur cadre de vie et d'éviter ainsi un « appel d'air » lors de l'ouverture des nouvelles zones.

- 2) Compensation des Espaces Boisés Classés

La création de Charvas II entraîne la suppression de 14 000m² d'espaces boisés. 4458m² seront compensés au sein de l'opération.

Comme indiqué dans le dossier d'enquête, la commune de COMMUNAY s'est engagée, par une délibération du Conseil Municipal à compenser les 9552m² restants dans le cadre d'une future révision

de leur PLU.

Conformément aux préconisations de la CDPENAF, cette compensation hors de la zone de Charvas II n'impactera pas l'agriculture.

3) Desserte de la ZAC

La Commune de COMMUNAY s'inscrit de manière volontariste dans le maillage du territoire pour les déplacements doux. Des projets de pistes cyclables sont actuellement à l'étude pour compléter le réseau existant afin, notamment, de relier la gare de Chasse-sur-Rhône à la zone d'activité du Val de Charvas.

Concernant la desserte en transports en commun de la zone du Val de Charvas, la CCPO n'est pas Autorité Organisatrice des Transports. Le projet de loi d' « Orientation des Mobilités », en cours de discussion, pourrait faire évoluer la situation.

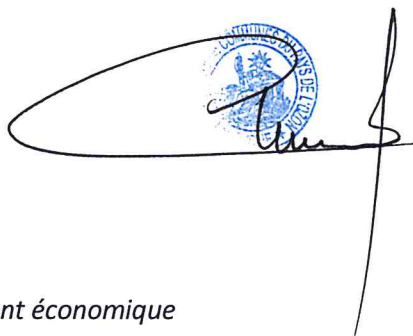
Cependant, les élus de la CCPO ont d'ores et déjà souhaité favoriser le covoiturage en mettant en œuvre différentes actions : plateforme en ligne de covoiturage, communication autour du Challenge Mobilité, diffusion d'une plaquette d'information « se déplacer sur Communay : penser aux solutions bis ».

4) Les espèces protégées

Je vous informe que le Bureau d'Etudes EVINERUDE a été retenu pour finaliser le volet biodiversité du Dossier Loi sur l'Eau, suite à la liquidation de la société Nox.

Ce volet devra être finalisé, en lien avec le porter-à-connaissance déposé au titre de la loi sur l'Eau, sous un délai de deux mois.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Président empêché,
Raymond DURAND
1^{er} Vice-Président,

Copie :

Monsieur RODRIGUEZ, VP au développement économique

Monsieur CHONE, maire de COMMUNAY